

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 9

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_64

Objet :

Recrutement pour
accroissement
temporaire
d'activité

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHARRIERE		x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX		x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Emilie FLEURY**

Vu le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail conséquent à la distribution du journal Mag Dombes,

Considérant qu'il y a deux distributions de journal communautaire dans l'année, une au 2^{ème} trimestre 2025 et une au 4^{ème} trimestre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de créer cinq emplois pour le bon déroulement de chacune des distributions,

Il y a lieu, de créer dix emplois pour accroissement temporaire d'activité de distributeurs du journal Mag Dombes à temps complet pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De créer cinq emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité du 2^{ème} trimestre 2025 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- De créer cinq emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité 4^{ème} trimestre 2025 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- De préciser que la durée des emplois sera de 35 heures hebdomadaire,
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- D'habiliter l'autorité à recruter dix agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

- **De créer** cinq emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité du 2^{ème} trimestre 2025 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- **De créer** cinq emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité 4^{ème} trimestre 2025 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- **De préciser** que la durée des emplois sera de 35 heures hebdomadaire,
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter dix agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

